

Ministère en charge de l'économie Code des débits de boissons

DECLARATION PREALABLE DE MODIFICATION DE FABRICATION

(Art. LP 120-1-I du code des débits de boissons)

La déclaration est établie par le fabricant d'une boisson alcoolique

I IDENTITE DU FABRICANT (1) Pour une (ou des) personne(s) physique(s): Nom de naissance : Nom de naissance : Nom de naissance : Nom d'usage : Nom d'usage : Nom d'usage : Prénom : Prénom : Prénom : Profession: Profession: Profession: Adresse du domicile : Adresse du domicile : Adresse du domicile : Numéro de téléphone : Numéro de téléphone : Numéro de téléphone : Email: Email: Email: Pour une personne morale (le cas échéant) : Dénomination sociale de la société :_____ Adresse du siége :____ Enseigne commerciale: Numéro de téléphone :___ Représentant légal (2) : Nom de naissance :______Nom d'usage :_____ Numéro de téléphone : ______

Email :_____

II BOISSONS ALCOOLIQUES	
Nom de la boisson alcoolique :	
Référence de la déclaration préalable de fabrication	on :
Nature de la modification :	
☐ Composition de la boisson	\square Mode de fabrication
EXPLIQUEZ la modification :	
	(A. 17
	2
X	XXXX
III ENGAGEMENTS	
☐ Je certifie l'exactitude des informations figura	nt dans la présente déclaration (3)
	le LP 120-1-I du code des débits de boissons, toute modification on mode de fabrication doit faire l'objet d'une déclaration préalable
☐ Je suis informé que cette déclaration n'empor la boisson alcoolique concernée	rte pas licence de débits de boissons et ne m'autorise pas à vendre à
Fait à	_, le
Signature du (ou des) déclarant(s) ou de son repré	sentant légal

- (1) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales
- (2) Notamment (non limitatif):
 - a. Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC
 - b. Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS
 - c. Directeur général ou directeur général délégué de la SA
- (3) La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations

VI Pièces à fournir

	Fabrication
Pièce d'identité du déclarant en cours de validité	x
Si changement, extrait Kbis et statuts de la société ou projets de statuts	х
Etiquette ou maquette de l'étiquetage de la boisson alcoolique	х

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des débits de boissons.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article LP 120-1-I du code des débits de boissons.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de votre activité d'exploitant de débits de boissons.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél.: (+689) 40 50 97 97 Fax: (+689) 40 50 97 79

 $Courriel: \underline{secretariat.dgae@administration.gov.pf}.$

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes :

DPO, à la Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 - 98 713 Papeete

 $Courriel: \underline{dpo@administration.gov.pf}.$

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.